



**CHANTIER INTERDIT
AUX PERSONNELS**



responsabilisation des EP :
déconcentration
des actes de gestion
au sein des EP

Paris, le 1 octobre 2018

On ne va pas se laisser déconcentrer, ACTE 2 !

Alors que la forte mobilisation du 19 juin nous a permis de faire abandonner le projet de concertations locales sur la gestion directe (encore appelée « déconcentration » ou « transfert » des actes de gestion) au niveau des établissements et de prévoir l'ouverture de négociations en septembre, le Secrétariat général est resté, depuis, aux abonnés absents. C'est pourquoi il est urgent de se mobiliser une nouvelle fois contre ce projet de désengagement de l'État au profit de caprices des présidents d'établissements dont les conséquences seront notamment :

- la dégradation de l'expertise ministérielle relative aux personnels, à leur paie, à leur carrière, à la liquidation de leur pension de retraite
- une atteinte au principe d'égalité de gestion des corps de fonctionnaires
- une entrave au droit à la mobilité des agents
- des rémunérations et des primes encore plus hétérogènes
- des actualisations et archivages des dossiers administratifs individuels variables et aléatoires
- le développement des contentieux entre les agents, les EP et le ministère
- une coupe franche dans les effectifs d'administration centrale au nom de la « *chasse aux doublons* »
- la raréfaction (voire la disparition) des recrutements de fonctionnaires au fil des départs à la retraite au profit de contrats précaires

Le désengagement de l'État et l'affaiblissement du ministère se manifestent également à travers l'expérimentation de la délégation de compétences de l'État au Conseil régional de Bretagne, les réorganisations à venir dans le cadre du chantier « Administration centrale stratégie » et du projet Camus, l'absence de directeurs à la DGCA et à la DGP, les suppressions d'emplois, sans compter les inégalités de traitement déjà existantes.

Le basculement de la gestion des agents titulaires vers les EP aura donc des conséquences incalculables sur l'existence et la perte d'expertise des services de l'administration centrale en charge jusqu'ici des filières et corps des agents titulaires mais aussi de l'égalité de traitement en matière de gestion.

Ne laissons pas remettre en cause le statut général des fonctionnaires de l'État et la place et le rôle de l'administration centrale dans la gestion des corps de titulaires sur l'ensemble du ministère !

On ne va toujours pas se laisser déconcentrer !

**Une Heure mensuelle d'information (HMI) intersyndicale aura lieu le
mardi 2 octobre de 9h à 10h en salle Malraux**

Toutes et tous mobilisé·e·s et en grève le mardi 2 octobre !!!

11h – Rassemblement devant le Musée d’Orsay

12h – Départ manifette en direction de Valois

13h – arrivée manifette à la place de Buren (Valois)

13h15 – Rassemblement et prises de parole

**Les enjeux sont extrêmement importants pour l’avenir du ministère de la Culture,
Soyons nombreuses et nombreux !!!!**